

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 4 avril 2016 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Mireille Paquin, Nathalie Jacob et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2016-04-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé ;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 58 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-02

Dispense de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars 2016 et des séances extraordinaires du 14 et 17 mars 2016

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le secrétaire d'assemblée est dispensé de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars, et des séances extraordinaires du 14 et 17 mars 2016, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 18 mars 2016 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2016-04-03

Adoption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars 2016 et des séances extraordinaires du 14 et 17 mars 2016

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars, et des séances extraordinaires du 14 et 17 mars 2016, soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De monsieur Yves Normandin, directeur général de la Caisse populaire Desjardins de la Moraine, invitant monsieur Guy Veillette, maire, à assister à l'assemblée générale annuelle de la Caisse populaire Desjardins de la Moraine qui aura lieu le mercredi 20 avril prochain à 19h00 au centre communautaire Henri Saint-Arnaud de Saint-Narcisse.

(DE MONSIEUR)

- De monsieur Denis Marsolais, sous-ministre de la sécurité publique, qui encourage les municipalités à procéder au regroupement des services de sécurité incendie. Aussi, afin de soutenir les municipalités qui verraient un intérêt à analyser un projet de regroupement des services incendies, le ministère de la sécurité publique en collaboration avec le MAMOT, travaille à l'élaboration d'une trousse d'outils permettant d'évaluer les coûts et les bénéfices associés aux ressources humaines, matérielles et financières.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), approbation des règlements d'emprunt numéros 2016-02-513 et 2016-02-514

La direction générale des finances municipales du MAMOT, nous informe que le règlement numéro 2016-02-514 concernant un emprunt de 1 602 844\$ pour des travaux de reconstruction du rang Saint-Pierre a été approuvé en date du 16 mars dernier et que le règlement numéro 2016-02-513 concernant un emprunt de 304 464\$ pour l'achat d'un camion 10 roues incluant l'équipement pour le déneigement, a été approuvé en date du 29 mars dernier.

Dossier arrérage de taxes

Trois dossiers ont été transmis en regard à la vente pour taxes à la MRC des Chenaux à la date limite de transmission à la MRC des Chenaux. À ce jour trois dossiers sont toujours en procédure de vente pour taxes.

Déclaration annuelle en matière d'équité salariale

La Commission de l'équité salariale nous informe, dans une correspondance datée du 1^{er} mars dernier, que nous devons produire notre déclaration annuelle en matière d'équité salariale. Le 14 mars dernier, ladite déclaration a été complétée et transmise en ligne par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général.

Programme Logement Abordable Québec-Volet privé

Conformément aux dispositions de l'entente qui a été signée entre la municipalité et la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'application du programme mentionné ci-dessus, la SHQ prend note que nous n'avons fait aucun débours ni aucun encaissement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015.

Programme Nouveaux Horizons

Le gouvernement Fédéral a informé madame Solange Boutet, présidente du Club de l'Âge d'Or Saint-Narcisse qu'un montant de 24 647,89\$ leur sera attribué dans le cadre du programme Nouveaux Horizons. Ce montant servira au réaménagement des toilettes au centre communautaire et du sous-sol de la salle municipale, achat de chaises, banc de par cet réaménagement du terrain de pétanque.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, décision concernant le dossier de monsieur Yves Cossette

La Commission, autorise le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit résidentielle accessoire, une partie du lot 5 190 060 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain, d'une superficie approximative de 553 mètres carrés, située sur la rue de l'Église.

(COMMISSION)

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, concernant le dossier de monsieur Jacky Van Themsche

Le projet de remplacement d'une résidence situé au 735, rang 2 Nord est conforme à la loi en raison d'un droit antérieur d'utilisation à des fins résidentielles sur ce lot.

Cour supérieure du Québec, état de collocation

L'immeuble situé au numéro civique 687, rang Haut-de-la-Grande-Ligne à Saint-Narcisse, a été vendu le 22 décembre dernier. L'officier chargé de la vente doit dresser l'état de collocation. En date du 22 décembre 2015, un montant de 1 700\$ était dû à la municipalité pour les taxes municipales. Ce montant a déjà été payé. Tout intéressé peut, par requête, contester l'état de collocation dans un délai de 15 jours suivant la date du 30 mars 2016.

Installation de compteur de nouvelle génération

La compagnie Hydro Québec, nous informe que nos compteurs présentement en place à nos installations municipales seront remplacés par des compteurs de nouvelle génération.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 7 mars dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Monsieur Jean-Pierre Piché, demande au conseil avec quel projet la facture de Filtrum inc. est-elle en lien. Monsieur Guy Veillette, maire, répond à l'assemblée que c'était l'entrepreneur chargé du projet de mise aux normes de l'eau potable.

2016-04-04

Adoption des comptes

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois d'avril 2016 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2016-04-05

Demande à la Sûreté du Québec pour la signature d'un protocole d'entente concernant les antécédents judiciaires, entre la municipalité de Saint-Narcisse et la Sûreté du Québec

ATTENDU que la municipalité chapeaute le Centre des loisirs de Saint-Narcisse, le Camp de jour pour la période estivale, la Maison des jeunes et différentes activités organisées par des personnes bénévoles;

(ATTENDU)

ATTENDU que les candidats retenus pour un poste, rémunérés ou bénévoles sont appelés à œuvrer auprès de personnes vulnérables;

ATTENDU qu'une personne vulnérable est une personne qui, en raison de son âge, d'une déficience ou d'autres circonstances temporaires ou permanentes, est en position de dépendance par rapport à d'autres personnes ou court un risque;

ATTENDU que toute personne bénévole ou rémunérée œuvrant ou appelée à œuvrer auprès de personnes vulnérables doit demander une « Vérification des empêchements des candidats appelés à œuvrer auprès de personnes vulnérables » ;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse demande à la Sûreté du Québec la signature d'un protocole d'entente concernant les demandes renseignements d'antécédents judiciaires.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe à signer et récupérer la (les) feuille(s) de consentement(s) à la vérification et les réponses des vérifications d'antécédents judiciaires.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente entre la municipalité et la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2016-04-06

Entente de partenariat entre la municipalité de Saint-Narcisse et l'association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec)

ATTENDU que la municipalité désire offrir à ses citoyens la possibilité de se départir de leurs vieux appareils électroniques;

ATTENDU que ce service est offert gratuitement;

ATTENDU que le point de dépôt sera situé au garage municipal et que la municipalité recevra un montant de 154\$/tonne, de la part de ARPE-Québec pour la récupération des produits électroniques;

ATTENDU qu'un protocole d'entente doit être signé entre la municipalité ARPE-Québec;

À CES CAUSES, Il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente entre la municipalité et ARPE-Québec;

QUE le protocole d'entente soit annexé à la page 62 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

(ADOPTION)

2016-04-07

Adoption du règlement numéro 2016-03-515 modifiant le règlement numéro 2006-06-399 et le règlement numéro 2013-11-498, concernant l'exemption de frais pour une demande de dérogation mineure pour des bâtiments principaux bâtis avant 1990 inclusivement

ATTENDU que certaines demandes de dérogation sont déposées pour effectuer une vente de maison, lesquelles sont bâties depuis plusieurs années, et que les marges minimums ne sont pas toujours respectées, quelquefois, pour quelques centimètres;

ATTENDU que les propriétaires vendeurs de leur propriété ne sont pas informés que leur maison est dérogoire ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'exempter les frais pour ce genre de demande de dérogation ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2016-03-515 modifiant l'article 2.1 du règlement numéro 2006-06-399 et du règlement numéro 2013-11-498 avec l'ajout d'un alinéa, concernant l'exemption de frais pour une demande de dérogation mineure lorsque le bâtiment principal est bâtis avant 1990 inclusivement et que la demande de dérogation mineure concerne un manquement de la marge avant de 300 mm ou moins, et/ou de la marge latérale de 150 mm ou moins, et ce, pour l'étude d'une demande de dérogation mineure et la publication de l'avis public prévu à l'article 2.2.7.

Adoptée à l'unanimité.

2016-04-08

Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à Culture Mauricie pour l'année 2016-2017

ATTENDU que notre municipalité est membre de Culture Mauricie depuis 2007 étant donné que notre comité culturel organise la programmation annuelle estivale à l'Agora Desjardins ainsi que différentes activités culturelles tout au long de l'année;

ATTENDU qu'être membre de Culture Mauricie donne accès à différents services, notamment par de l'accompagnement dans nos demandes de financement, un accès à leur programme de formation, des rabais auprès de leurs fournisseurs et l'inscription de notre municipalité sur leur site Internet ;

ATTENDU la volonté de la municipalité de renouveler notre adhésion à Culture Mauricie pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse renouvelle son adhésion à Culture Mauricie au montant de 60\$ pour l'année 2016-2017 et mandate madame Mireille Paquin, responsable du Comité culturel, pour nous représenter auprès de cet organisme.

Adoptée à l'unanimité.

(RECONNAISSANCE)

2016-04-09

Reconnaissance du Comité Social et Communautaire et du Comité Culturelle

ATTENDU que la municipalité favorise par l'entremise de comité la mise en place d'activités;

ATTENDU que les comités sont formés de personnes bénévoles favorisant leur épanouissement à travers l'organisation d'activités au cœur de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité appuie les démarches des personnes bénévoles impliquées dans ces Comités;

ATTENDU que la tenue des Mercredis de l'Agora et du symposium de peinture sont organisés par le Comité Culturel;

ATTENDU la venue du Marché public et du Marché de Noël mis en place par le Comité Social et Communautaire;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le conseil reconnaît la mise en place du comité Culturel et du comité Social et communautaire et accepte de soutenir ceux-ci dans leurs démarches pour la mise en œuvre de tout genre d'activité.

Adoptée à l'unanimité.

2016-04-10

Autorisation donnée à monsieur Sylvain De Lafontaine pour circuler avec un véhicule d'urgence muni de gyrophare

ATTENDU la demande de monsieur René Laliberté, propriétaire de la compagnie STIP, afin que monsieur Sylvain De La Fontaine puisse circuler avec un véhicule de la compagnie STIP, muni de gyrophare lors de déplacement d'urgence dans la MRC;

ATTENDU que monsieur Sylvain De Lafontaine est pompier volontaire, demeurant dans la municipalité de Saint-Narcisse et qu'il peut être appelé sur les lieux d'un incendie à tout moment du jour ou de la nuit;

ATTENDU que monsieur Sylvain De Lafontaine travaille pour la compagnie STIP qui lui fournit un véhicule pour ses déplacements;

ATTENDU que d'autoriser monsieur Sylvain De Lafontaine à circuler avec un véhicule de la compagnie STIP, muni de gyrophare lors des interventions d'incendies, n'entraînera aucuns frais pour la municipalité;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil municipal acquiesce à la demande de monsieur René Laliberté et autorise monsieur Sylvain De Lafontaine à circuler avec un véhicule de la compagnie STIP, muni de gyrophare pour les interventions d'incendies et ce, sans aucun frais pour la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

(ACCEPTATION)

2016-04-11

Acceptation d'une offre de service pour la formation de six pompiers, au programme opérateur d'autopompe, de l'ENPO

ATTENDU l'obligation pour la municipalité de former ses pompiers volontaires afin de répondre aux exigences dictées par le ministère de la Sécurité publique et rencontrer les normes du Schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

ATTENDU l'offre de services présentée par la formation continue du Service aux Entreprises de la Commission scolaire de l'Énergie pour donner la formation d'opérateur d'autopompe à six pompiers, soient : messieurs Sylvain De Lafontaine, Christian Beaudoin, Marco Dubé, Maurice Désilets, Dominic Fortier et Mario Paquette;

ATTENDU que la formation sera d'une durée de 30 heures, 6 heures de formation théorique et 24 heures de formation pratique, débutant en mai prochain;

ATTENDU que le coût de la formation est d'environ 6 087,00\$, taxes en sus, et qu'il n'y aura pas de frais de déplacement et de repas pour nos pompiers, puisque la formation sera donnée dans le local des pompiers de Saint-Narcisse, en plus d'utiliser nos équipements pour la formation pratique;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyée par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil accepte l'offre de service présentée par la formation continue du Service aux Entreprises de la Commission scolaire de l'Énergie pour la formation à nos six pompiers volontaires, au montant d'environ 6 087,00\$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

2016-04-12

Participation au congrès des chefs en sécurité incendie du Québec

ATTENDU que le congrès annuel des chefs pompiers en sécurité incendie se déroulera du 21 au 24 mai prochain à Gatineau;

ATTENDU que plusieurs ateliers d'information et cliniques reliés à la fonction de pompiers sont donnés en plus des présentations des nouveaux outils de travail;

ATTENDU que le congrès annuel est un lieu d'échanges et d'activités interactives entre pompiers du monde municipal;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil homologue l'inscription au montant de 680,65\$, taxes incluses, de monsieur Guy Gervais chef pompier, au congrès 2016 des chefs en sécurité incendie, afin que ce dernier puisse participer aux différentes formations et ateliers offerts lors de ce congrès et le conseil accepte que les frais d'hébergement de repas et de déplacement soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

(PARTICIPATION)

2016-04-13

Participation au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) 2016

ATTENDU que le congrès annuel de l'ADMQ se déroulera les 15, 16 et 17 juin prochain au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU que plusieurs ateliers d'information et cliniques reliés à la fonction publique sont donnés;

ATTENDU que le congrès annuel est un lieu d'échanges et d'activités interactives avec les conférenciers, les avocats et les autres partenaires du monde municipal;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le conseil autorise l'inscription de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, au congrès 2016 de l'ADMQ, afin que ce dernier puisse participer aux différentes formations et ateliers offerts lors de ce congrès et les frais d'inscription, au montant de 503\$, taxes en sus, de même que les frais d'hébergement et de déplacement qui seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2016-04-14

Signature du contrat de location à l'école Notre-Dame de la Confiance entre la municipalité et Le Club agro-environnemental LAVI-EAU-CHAMP

ATTENDU la municipalité de Saint-Narcisse possède plusieurs locaux à louer à l'école Notre-Dame de la Confiance;

ATTENDU que Le Club agro-environnemental LAVI-EAU-CHAMP a besoin de superficie de plancher supplémentaire;

ATTENDU que Le Club agro-environnemental LAVI-EAU-CHAMP va se départir de la location d'un espace bureau d'une superficie 220 pieds carrés et louer un local supplémentaire d'une superficie de 592 pieds carrés;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse et Le Club agro-environnemental LAVI-EAU-CHAMP doivent apposer leurs signatures au nouveau contrat de location afin d'approuver toutes les conditions et clauses dudit contrat;

ATTENDU que les coûts pour la location de deux locaux et un bureau ont été fixés à 1 057,25\$ par mois pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le Conseil mandate monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, ledit contrat de location.

QUE le contrat de location soit annexé à la page 66 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

(ADOPTÉE)

Adoptée à l'unanimité.

2016-04-15

Signature du contrat de location à l'école Notre-Dame de la Confiance entre la municipalité et David Gélinas mandataire de l'ÉTAB enr.

ATTENDU la municipalité de Saint-Narcisse a plusieurs locaux à louer à l'école Notre-Dame de la Confiance;

ATTENDU que monsieur David Gélinas, associé de Victor & compagnie et mandataire de l'ÉTAB enr. fait la résiliation de son bail en date du 30 avril 2016;

ATTENDU que l'ÉTAB enr. créera des espaces partagés pour travailleur autonome et les petites entreprises dans différents domaines en date du 1^{er} mai 2016;

ATTENDU que les locaux utilisés par l'ÉTAB enr. ont une superficie totale de 2 368 pieds carrés, ce qui inclus : une salle à manger et de conférence d'une superficie de 592 pieds carrés, un local d'espaces locatifs d'une superficie de 1 184 pieds carrés et un local loué par le conseil d'administration de l'ÉTAB d'une superficie de 592 pieds carrés;

ATTENDU que le coût pour la location de 2 368 pieds carrés de surface de plancher est de 1 005,76\$/mois, incluant les frais d'utilisation de la fibre optique de 50\$/mois et que le conseil est d'avis que le coût de location sera à taux progressif;

ATTENDU que la progression du coût de location pour la totalité des espaces occupé est fixé à 2 011,52\$/mois en plus des coûts d'indexation, et ce, dès le renouvellement du bail pour la prochaine année;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse et monsieur David Gélinas doivent apposer leurs signatures au contrat de location afin d'approuver toutes les conditions et clauses dudit contrat ;

ATTENDU que les membres du conseil doivent nommer une conseillère ou en conseiller pour faire partie du conseil d'administration de l'ÉTAB enr.;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil mandate monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, ledit contrat de location.

QUE le Conseil nomme madame Nathalie Jacob, conseillère au siège numéro 2 à faire partie du conseil d'administration de l'ÉTAB et monsieur Gilles Gauthier, conseiller au siège numéro 6 à titre de substitut à madame Jacob.

QUE le Conseil nomme monsieur Guy Veillette, maire, à titre d'observateur au sein du dit conseil d'administration.

QUE le contrat de location soit annexé à la page 66 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

(FONDS)

2016-04-16

Fonds de développement du territoire, soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, dépôt d'une demande

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Narcisse désire démarrer un marché public au bénéfice de ses citoyens et de ceux du territoire de la MRC des Chenaux;

ATTENDU que le comité social et communautaire de la Municipalité de Saint-Narcisse, sous la présidence de la conseillère Madame Linda MacCulloch, encadrera le démarrage et le fonctionnement du marché public;

ATTENDU que le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Chenaux prévoit promouvoir l'achat local et le développement des marchés de proximité;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu:

QUE le conseil dépose une demande d'aide financière au Fonds de développement du territoire (volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie).

QUE le conseil désigne monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente demande d'aide financière pour la réalisation du projet « Marché champêtre à Saint-Narcisse ».

QUE le conseil s'engage à fournir, au début et à la fin du projet, les informations nécessaires à la reddition de compte acheminée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adoptée à l'unanimité.

2016-04-17

Homologation de l'inscription à la formation en gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils

ATTENDU que madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, a manifesté de l'intérêt pour participer à cette formation;

ATTENDU que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre cette formation;

ATTENDU que cette formation traitera des sujets suivant : les règles concernant les différentes sources de revenus traditionnelles (la taxe foncière générale et à taux variés, la tarification, les subventions, etc.) ainsi que les sources de financement moins traditionnelles (les dons, les ententes relatives aux travaux municipaux, les réserves financières, les redevances, etc.), aussi, il sera traité les règles concernant le financement par règlement d'emprunt;

ATTENDU que cette formation est animée par des avocats de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.i.;

ATTENDU que cette formation aura lieu le 20 avril prochain à Trois-Rivières;

ATTENDU que le tarif d'inscription pour cette formation concernant la gestion financière municipale est de 295,00\$, taxes en sus;

(ATTENDU)

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil homologue l'inscription de madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à cette formation offerte par l'ADMQ et de défrayer les coûts de transport et de repas.

Adoptée à l'unanimité.

2016-04-18

Proclamation de la CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017

ATTENDU que la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

ATTENDU que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

ATTENDU que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

ATTENDU que Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu:

QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

Adoptée à l'unanimité.

(ACHAT)

2016-04-19

Achat de 14 abris démontables pour les activités estivales

ATTENDU que durant la période estivale, plusieurs activités sont attendues dont : la journée de la famille, le marché public, les Mercredis de l'Agora et autres;

ATTENDU que lors de la tenue de ces activités, l'acquisition d'abris démontable est pratiquement une nécessité;

ATTENDU que ces abris pourront aussi servir d'abris contre le soleil à nos terrains de jeux;

ATTENDU qu'un certain nombre d'abris seront revendus à des exposants du Marché public;

ATTENDU qu'une soumission a été demandée à la compagnie Impact canopies Canada pour la fourniture de 14 abris démontables de 10 pieds x 10 pieds;

ATTENDU le prix soumis au montant de 4 708,23\$, taxes incluses, pour la fourniture de 14 abris démontables de 10 pieds x 10 pieds, incluant les toiles et la livraison;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le conseil autorise l'achat de 14 abris démontables au montant de 4 708,23\$, taxes incluses, incluant les toiles et la livraison, tel que décrit dans les documents de soumission.

Adoptée à l'unanimité.

2016-04-20

Dossier de la vérification comptable, homologation des écritures à enregistrer

ATTENDU que le service du secrétariat municipal enregistre de façon mensuelle la valeur pour l'utilisation des salles offertes gratuitement ou à taux réduit;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'enregistrer des écritures comptables pour la répartition de la perception des intérêts et pénalités sur les arrérages de taxes et autres factures diverses, de même que pour enregistrer les transferts de la section générale aux sections aqueduc et assainissement pour les immeubles non imposables qui bénéficient des services d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU que la conciliation des revenus et dépenses des activités organisées par le comité culturel montre un surplus de 3 684,16\$ pour l'exercice financier 2015, lequel sera affecté par écriture comptable au montant réservé au Comité Culturel depuis quelques années;

ATTENDU qu'il est également nécessaire de procéder à la répartition des dépenses du bureau et du garage municipal, de l'entrepôt Ata-Sol et de la machinerie et des véhicules pour affecter les dépenses aux différentes fonctions administratives afin de se conformer aux normes dictées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour la présentation de l'information financière;

ATTENDU que la machinerie de la municipalité a été mise à contribution lors de la réalisation de nos projets dans le cours de 2015 et qu'il y a lieu d'enregistrer les écritures comptables pour comptabiliser cette contribution;

(ATTENDU)

ATTENDU les documents présentés par le directeur général, séance tenante, montrant les répartitions des fonds d'administration à la section générale au montant de 40 980,90\$ pour le financement des dépenses d'immobilisations;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil homologue les répartitions proposées dans les documents déposés par le directeur général et autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à enregistrer les écritures comptables pour finaliser le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, lesquels documents sont consignés au dossier de la vérification comptable de l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité.

2016-04-21

Mise à jour des rôles de perception, écritures comptables

ATTENDU la réception d'une demande de madame Diane Thibeault, propriétaire de P-A Thibeault, pour le crédit des taxes des différents services municipaux pour la vacance de son commerce et de son logement de la rue principale;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger le rôle de perception pour soustraire au dossier de la compagnie P-A Thibeault les taxes de services de son commerce et de son logement étant située au 381, rue Principale, le commerce et le logement étant vacant;

ATTENDU la réception d'une demande, de madame Lucie Brouillette pour le crédit des taxes des différents services municipaux pour la vacance de son commerce situé, au 421, rue Principale;

ATTENDU la réception d'une demande, de madame Denise Dessureault et AL pour le crédit des taxes des différents services municipaux pour la vacance de sa résidence située, au 609, rang 2 Nord;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger le rôle de perception pour soustraire au dossier de madame Lucie Brouillette les taxes de services du commerce étant située, au 421, rue Principale, et soustraire au dossier de madame Denise Dessureault et AL les taxes de services de la résidence étant situé, au 609, rang 2 Nord, le commerce ayant cessé ses activités et cette résidence étant vacantes;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le rôle de perception pour tenir compte du recensement des chiens et qu'il est nécessaire d'ajuster nos listes pour tenir compte des modifications apportées depuis le recensement;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables au rôle de perception pour soustraire les taxes de services du commerce et du logement au dossier de madame Diane Thibeault en date du 1^{er} janvier 2016, soustraire les taxes de services du commerce au dossier de madame Lucie Brouillette étant située au 421, rue Principale en date du 1^{er} avril 2016 et de soustraire les taxes de services au dossier de madame Denise Dessureault et AL de la résidence étant située au 609, rang 2 Nord à Saint-Narcisse en date du 1^{er} janvier 2016. **(QUE)**

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour soustraire une licence de chien au dossier de madame Émilie Remacle situé au 461, rue Principale à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Amendement de l'article 4 du règlement numéro 1998-06-338 et du règlement numéro 2011-03-472 concernant les seules personnes ayant droit d'obtenir un permis de colportage de la municipalité**

Monsieur Denis Chartier, conseiller, au siège numéro 5, donne avis de la présentation d'un règlement pour modifier le règlement numéro 1998-06-338 et le règlement numéro 2011-03-472 relatif aux personnes ayant le droit d'obtenir un permis colportage de la municipalité, avis de motion.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

2016-04-22 **Clôture de l'assemblée**

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h53.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général